

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

APHILION Q² - "EQUITIES", COMPARTIMENT DU APHILION Q² SICAV CLASSE « B » ISIN: BE6300962360 LE COMPARTIMENT EST GÉRÉ PAR APHILION IM SA

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds « Aphilion Q² Equities » investit au moins 95% des actifs dans des actions ou titres comparables de pays membres de l'OCDE, principalement d'Europe Occidentale, des États-Unis et du Japon. Le fonds vise à investir au moins 95% dans les marchés boursiers. Le solde est détenu en liquidités.

Les actifs sont placés de manière à en tirer des plus-values à moyen terme. La philosophie de base de cette gestion est la recherche d'actions et de secteurs qui se sont valorisés à un niveau intéressant, qui peuvent générer une performance meilleure que la performance moyenne, et peuvent garantir de manière optimale une appréciation des investissements à moyen terme.

L'indice de référence est le MSCI World Net Total Return Index en Euro. L'indice de référence ne limite pas la construction du portefeuille du fonds mais sert de base de comparaison objective pour la performance du fonds. La composition du fonds peut

différer de manière significative de la composition de l'indice de référence (gestion active).

Tout investisseur peut demander à tout moment le remboursement de ses parts. Les ordres sont effectués chaque jour ouvrable à la valeur nette d'inventaire, calculée quotidiennement.

Les revenus perçus par le fonds (dividendes) sont totalement réinvestis (part de capitalisation)

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 10 ans.

Les actions de classe « B » sont réservées aux investisseurs qui s'inscrivent par l'intermédiaire d'un distributeur avec lequel la sicav a conclu une convention prévue à cet effet ; et qui ne sera pas compensé en aucune manière par la sicav OU investisseurs qui investissent au moins 500.000 EUR par compartiment.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

RISQUE PLUS FAIBLE RISQUE PLUS ELEVE

← →

RENDEMENT POTENTIELLEMENT PLUS FAIBLE RENDEMENT POTENTIELLEMENT PLUS ELEVE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces chiffres estiment la performance éventuelle et le risque de la perte de tout ou partie de votre capital. Généralement, la perspective de gains plus élevés signifie également une prise de risque plus importante.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 6 parce que des investissements en actions sont soumis aux fluctuations

importantes, dépendantes de la situation politique et économique mondiale. Vous risquez, en cas de chute boursière, de récupérer un montant inférieur à celui que vous avez investi.

Autres risques d'importance matérielle pour le fonds qui ne sont pas (suffisamment) pris en compte par cet indicateur :

Des facteurs spécifiques à une entreprise ou un secteur économique peuvent aussi entraîner des fluctuations. Les marchés boursiers mondiaux sont très liés, de sorte que, même dans un portefeuille largement diversifié, les fluctuations de la VNI peuvent être importantes.

Une partie importante de l'actif est évaluée en monnaie étrangère (principalement USD, JPY et GBP), ce qui crée un risque de change ; la valeur des investissements en EUR pourrait être impactée par des variations des cours de change.

Ce fonds est soumis à un risque opérationnel lié aux ressources humaines et techniques. Ce risque est atténué par la grande fiabilité des systèmes informatiques et par une équipe de gestion compétente et expérimentée, qui peut prendre en charge tous les aspects de la gestion de l'autre.

STRUCTURE DE FRAIS

Les frais acquittés par vos soins, servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE: LE POURCENTAGE INDIQUE EST LE <u>MAXIMUM</u> POUVANT ETRE PRELEVE SUR VOTRE CAPITAL AVANT QUE CELUI-CI NE SOIT INVESTI.	2.5%
FRAIS DE SORTIE: LE POURCENTAGE INDIQUE EST LE <u>MAXIMUM</u> POUVANT ETRE PRELEVE SUR VOTRE CAPITAL AVANT QUE LE REVENU DE VOTRE INVESTISSEMENT NE VOUS SOIT DISTRIBUE.	0%
CHANGEMENT DE COMPARTIMENT :	0%

Les frais d'entrée et de sortie sont des *maximums*. Dans certains cas, vous paierez moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

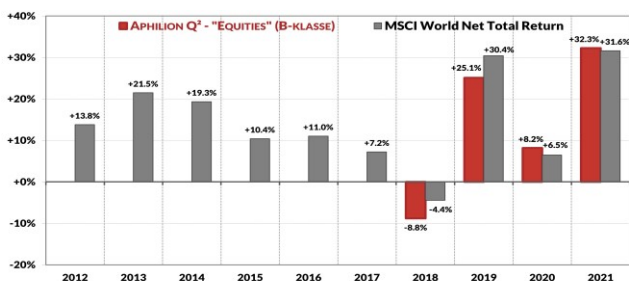
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS:	0.97%

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 30.09.2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ce montant exclut les commissions de performance ainsi que le coût des opérations de portefeuille sauf en cas de frais d'entrée et de sortie que le fonds aurait à payer pour achat ou vente de parts d'un autre fonds.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE:	20% DE LA PERFORMANCE TOTALE DU FONDS MOINS LE RENDEMENT DE REFERENCE, A SAVOIR LE RENDEMENT DE L'INDICE MSCI WORLD NR EN EURO (AVEC HIGH-WATERMARK). L'ANNEE DERNIERE CE FUT 0%.

Vous pouvez retrouver des informations plus détaillées sur les coûts, entre autres sur les commissions de performance et leur mode de calcul, dans le prospectus sur www.aphilion.com

PERFORMANCES PASSES



Ces performances sont basées sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et n'engagent en rien les gestionnaires du fonds. Ils tiennent compte de tous les coûts mentionnés ci-dessus, sauf les frais d'entrée.

L'indice de référence ne limite pas la construction du portefeuille du fonds. Le fonds est géré activement.

Le compartiment « Equities » a été lancé en décembre 2001. Les actions de classe « B » ont été lancées le 1/1/2018.

Les performances sont calculées en euros.

INFORMATIONS PRATIQUES

La banque dépositaire de ce fonds est **CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH**.

De plus amples informations sur la politique de rémunération de la Sicav sont disponibles dans le prospectus. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur Aphilion Q², notamment le prospectus et les rapports annuels et semestriels (NL & FR), gratuitement via www.aphilion.com ou auprès de CACEIS Belgium, qui assure le service financier, Avenue du port 86C b.320 – 1000 Bruxelles.

Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire (VNI) la plus récente via le site web de BEAMA (<http://www.beama.be>) ou via www.aphilion.com.

Ce fonds est soumis aux dispositions fiscales belges, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Votre traitement fiscal dépendra de votre situation individuelle et peut changer dans le futur. Veuillez consulter un conseiller pour de plus amples informations.

La responsabilité de la SICAV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ces informations clés concernent les actions de classe « B » de « Equities », un compartiment de Aphilion Q², une sicav de droit belge qui est conforme à la directive OPCVM 2009/65/CE (« UCITS IV »). Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment d'Aphilion Q² devrait être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant d'investisseur se limitent à l'actif du compartiment dans que vous êtes investi. Les obligations d'un compartiment spécifique ne sont couvertes que par les actifs de ce compartiment spécifique.

Un investisseur a le droit de changer ses unités de ce compartiment, dans des unités d'un autre compartiment. Pour plus d'informations, consultez le prospectus, point 4 des renseignements relatifs à ce compartiment.

Le fonds est autorisé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.